

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



Département de VAUCLUSE
Arrondissement de CARPENTRAS

EXTRAIT DU REGISTRE



DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE BÉDOIN

Séance du 12 juillet 2022

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 23

En exercice : 23

Qui ont pris part à la délibération : 21

Dont pouvoirs : 3

Date de la convocation : 08/07/2022

Date de publication : 13/07/2022

L'an **deux mil vingt deux, le douze juillet, à 18h00**, le Conseil Municipal de la commune de **BÉDOIN**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Centre culturel Helen Adam, après convocation légale, sous la présidence de **M. Alain CONSTANT**.

Étaient présents : M. Alain CONSTANT, M. Gilles BERNARD, Mme Pascale BEGNIS, Mme Dominique VISSECQ, M. Patrick ROSSETTI, Mme Emmanuèle VALERIAN, Mme Eliane BARNICAUD, M. Patrick EMOND, Mme Dominique SOUMILLE, Mme Cécile PAULIN, M. David MALINGE, Mme Carole PERRIN, Mme Stéphanie CIPOLLA, M. Patrick CAMPON, M. Olivier MERCIER, Mme Yannick CHARRETEUR, M. Michel PAPE, Mme Michelle PERRIN.

Étaient absents excusés : M. Romain DETHÈS, M. Jules DONZELOT, Mme Anne CAPOZZO.

Étaient absents non excusés : M. Christophe CHAUMARD, M. Gino FIN.

Procurations : M. Romain DETHÈS en faveur de Mme Dominique VISSECQ, M. Jules DONZELOT en faveur de M. Patrick EMOND, Mme Anne CAPOZZO en faveur de Mme Yannick CHARRETEUR.

Secrétaire : Mme Stéphanie CIPOLLA.

N° MA-DEL-2022-070

OBJET : CONVENTION DE SERVITUDE AU PROFIT D'ENEDIS - LIEU-DIT "COLLET DE ROLLAND"

RAPPORTEUR: M. Patrick EMOND

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, l'entreprise Enedis a besoin de faire passer des installations sur la parcelle cadastrée A168, propriété de la commune.

Cette parcelle se trouvent au lieu-dit « Collet de Rolland ».

Pour ce faire, le conseil municipal est appelé à autoriser la signature d'une convention de servitudes pour laquelle il est prévu une indemnité unique et forfaitaire de 65 euros.

Vu le projet de convention de servitudes proposée par Enedis,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver ladite convention jointe en annexe devant intervenir entre la Commune et Enedis,
- D'autoriser Monsieur le Maire à la signer ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

Certifiée exécutoire après transmission à la
Préfecture de Vaucluse le : 13/07/2022
et publication sur le site internet de la commune
de Bédoin le : 13/07/2022

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, M. Alain CONSTANT



www.telerecours.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400174-20220712-DE-2022-070-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/07/2022

Affichage : 13/07/2022

